

**DEMANDE DE PERMIS
POUR LA GARDE DE POULES**

* Veillez vous assurer de remplir tous les champs

SECTION A	<p>Adresse où seront gardées les poules</p> <p>Adresse : _____ (numéro) (rue)</p>
SECTION B	<p>Coordonnée du gardien : Êtes-vous propriétaire de l'emplacement où seront gardées les poules</p> <p style="text-align: right;"><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Nom : _____ Courriel : _____</p> <p>Adresse : _____ (si différent de A) (numéro) (rue) (ville) (code postal)</p> <p>Téléphone : (____) _____ Cellulaire : (____) _____</p>
SECTION D	<p>Procuration (si le requérant n'est pas propriétaire)</p> <p>Je, _____ propriétaire, autorise, _____, le requérant, à garder des poules sur le terrain de ma propriété située au _____ (adresse)</p> <p>Date : _____ Signature : _____</p>
SECTION F	<p>Nombre de poules qui seront gardées : <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3</p>
	<p>Je déclare que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts et je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation de la municipalité de Papineauville et aux lois connexes.</p> <p>Signature : _____ Date : _____</p>

Le tout pour approbation par le service d'urbanisme
Délai pour l'émission d'un permis ou certificat : 2 à 30 jours

**DEMANDE DE PERMIS
POUR LA GARDE DE POULES**

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Un plan de l'implantation projetée du poulailler et de l'enclos montrant les distances de recul par rapport aux limites de propriétés;
- Un plan du poulailler et de l'enclos avec dimensions (longueur, largeur, hauteur);

Le poulailler et l'enclos extérieur doivent être situés en cour arrière, à au moins 1,5 mètre de toutes lignes de propriétés.

La superficie minimale du poulailler est fixée à 0,37 m² par poule et la superficie minimale de l'enclos extérieur est fixée à 0,92 m² par poule. Le poulailler et l'enclos ne peuvent pas excéder une superficie de 10,0 m² chacun.

La hauteur maximale mesurée du sol jusqu'au niveau le plus élevé de la toiture du poulailler ou de l'enclos extérieur ne peut excéder 2,5 m.

Trucs, conseils et astuces sur la garde de poules : <http://www.poulesenville.com/fr/accueil/>

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Reçu par : _____	Date : _____
Traité par : _____	Date : _____
Autorisé par : _____	Date : _____

Le tout pour approbation par le service d'urbanisme
Délai pour l'émission d'un permis ou certificat : 2 à 30 jours